



## **COMITE SYNDICAL DU 7 SEPTEMBRE 2017** **A 10h à Chauffailles**

### **COMPTE RENDU**

Date de convocation : 28/08/2017  
Lieu : Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais

#### **Membres présents (14) :**

LAMARQUE Michel	(Charlieu Belmont Communauté)
VALORGE René	(Charlieu Belmont Communauté)
PALLUET Joël	(Charlieu Belmont Communauté)
LACROIX Jérémie	(Charlieu Belmont Communauté)
MATRAY Jean-Luc	(Charlieu Belmont Communauté)
LABOURET Jean	(Charlieu Belmont Communauté)
MALHERBE Pascale	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
GRISARD Bernard	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
ARRIAT Marie-Noële	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
LABROSSE Pascal	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
THOMAS Robert	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
DURIAU Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
MENICHON Jacky	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
MONTARDE Daniel	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)

#### **Excusés :**

DAUBARD Christian	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
MORIN Alain	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
AUVOLAT Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
CANNET Michel	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)

#### **Autres présents :**

DERIGON Jérôme	(technicien de rivière - SYMISOA)
DECHAVANNE Céline	(Chargée de mission - SYMISOA)

M. LAMARQUE, le président, accueille les délégués et dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 8 juin 2017

Le compte rendu n'appelle aucune remarque.

***Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.***

2- Point sur le projet d'acquisition de locaux à Pouilly/Charlieu

Les locaux sont présentés aux délégués avec photos à l'appui :

- 210m<sup>2</sup> de bâtiment (130m<sup>2</sup> rdc + 80m<sup>2</sup> étage)

Rdc : hall + 5 bureaux + 2 salles archives + salle d'eau

Étage : 1 salle de réunion + 1 bureau + 1 salle d'archives + toilettes

- parking couvert et fermé + dépôt : 355 m<sup>2</sup> (+ dépendances fermées)
- terrain attenant # 500m<sup>2</sup> sur l'arrière
- chaudière gaz récente. Double vitrage. Volets métalliques

M. LAMARQUE indique que des discussions ont eu lieu avec le vendeur, et que la proposition à hauteur de 112 000 € faite par le SYMISOA serait acceptée.

Des travaux sont à prévoir :

- Petites réparations de la toiture du dépôt
- création de vestiaires avec douches au rdc
- création d'un atelier fermé et chauffé sous le hangar
- création d'une 2ème ouverture dans le hangar pour la circulation des engins
- un peu de mobilier sera à prévoir (tables et chaises pour la salle de réunion)

Des devis vont être établis avant le prochain comité syndical.

Une simulation a été faite avec l'assureur : il ne devrait pas y avoir de modification significative de la cotisation annuelle.

Les points suivants seront précisés à la demande des délégués :

- facture de gaz
- montant de la taxe foncière

Les délégués pensent que le bâtiment semble bien adapté aux besoins, et son caractère évolutif est intéressant. Le seul point négatif est sa situation géographique excentrée, mais il ne se situe qu'à 5 minutes des locaux actuels. Ils considèrent qu'une acquisition serait plus pertinente que la situation actuelle (location des locaux) et constituerait un capital immobilier à termes.

***Le comité syndical approuve à l'unanimité la poursuite du projet d'acquisition de locaux.***

### 3- Déclaration d'Intérêt Général

Il est rappelé que cette DIG est nécessaire afin de permettre l'investissement de fonds publics sur des propriétés privées.

Le planning de la procédure est présenté :

- Dossier de demande envoyé aux 3 DDT fin janvier 2017 pour 1er avis
- Dossier final envoyé aux 3 DDT mi-mai 2017
  - accord DDT42 et DDT71 : mi-juin
  - accord DDT 69 : 24 août
- Dépôt de la demande officielle au guichet unique police de l'eau début septembre
- Attente avis officiel police de l'eau pour lancer la procédure d'enquête publique (délai 1.5 mois)
- Demande du président du SYMISOA au TA de Lyon pour nomination commissaire enquêteur
- réunion de coordination (commissaire enquêteur + SYMISOA + CBC)
- publication de l'avis d'enquête 15 jours avant démarrage (presse+mairies+site web SYMISOA+site web ComCom)
- démarrage de l'enquête (durée 30 jours minimum)
  - Le dossier papier devra être consultable dans plusieurs mairies du bassin versant
  - Le dossier dématérialisé devra être accessible sur le site internet du SYMISOA
- clôture de l'enquête
- rapport du commissaire enquêteur (sous 1 mois après la clôture de l'enquête)
- arrêté inter-préfectoral de DIG

J. LACROIX indique qu'il ne faut pas hésiter à le solliciter pour relancer les services préfectoraux si nécessaire.

### 4- GEMAPI

L'état des lieux des compétences actuelles ou projetées des différents syndicats voisins du bassin versant du Sornin est présenté (cf. annexes).

Un tour de table des délégués est réalisé et confirme que tous les membres du SYMISOA envisagent le transfert intégral de la compétence GEMAPI au SYMISOA.

Une 1<sup>ère</sup> proposition de rédaction des statuts pour l'article concernant les compétences est discutée.

Des échanges ont lieu :

- M. MENICHON indique qu'il est d'accord pour que les missions du syndicat qui mettent en œuvre la compétence GEMAPI soient précisées dans les statuts. Mais il s'alerte sur le fait que par défaut, ce sera la Communauté de communes qui restera compétente.
- M. VALORGE demande de vérifier si le transfert de la compétence s'accompagne automatiquement du transfert de propriété pour la digue du Bézo.
- Les délégués souhaitent que les compétences du SYMISOA ne précisent pas les cours d'eau sur lesquels porteront ses missions.
- Ils souhaitent que le cadre de l'intérêt général soit mis en avant.
- Ils confirment que le SYMISOA ne prendra pas dans l'immédiat la compétence sur les lacs et plans d'eau publics, sur la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement
- Ils confirment enfin souhaiter garder la compétence de 'prestations à la demande' pour d'autres collectivités.

Une nouvelle écriture des statuts sera produite tenant compte de ces différentes remarques et sera envoyée en relecture à SVP.

5- Site Internet du SYMISOA

Comme prévu, le site Internet du SYMISOA a été mis en place courant août. Il est visionné en séance. Il est accessible à l'adresse suivante : <http://www.symisoa.fr/>

Une information sera faite aux communes et un communiqué diffusé dans la presse.

**Les délégués approuvent à l'unanimité l'ouverture du site au public.**

6- Questions diverses

- Décision modificative

Une décision modificative est présentée. Elle ne comporte que des transferts de crédits entre lignes de comptes en dépenses.

N°Cptes	DESIGNATION	BP2017	DEPENSES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<i>Section de fonctionnement</i>				
64136	Indemnités de licenciement	0,00 €		3 030,50 €
64131	Rémunérations non titulaires	74 500,00 €	3 030,50 €	
6615	Intérêts des comptes courants	0,00 €		2 000,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00 €	2 000,00 €	
TOTAL			5 030,50 €	5 030,50 €
TOTAL GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00 €	
<i>Section d'investissement</i>				
<i>Opération 1001 - Achat de matériel</i>				
2158	Autres installations et matériels	6 928,70 €		52,27 €
<i>Opération 1006 - Restauration ripisylve</i>				
2181	Installations générales	100 800,00 €	52,27 €	
TOTAL			52,27 €	52,27 €
TOTAL GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00 €	

**Les délégués approuvent à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget 2017.**

- Formation Zéro Phyto

Il est rappelé que cette formation à destination des agents communaux est organisée avec la CCLCCB (dans le cadre du projet TEPCV), en partenariat avec le CNFPT.

- 11 et 12 octobre 2017, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, dans les locaux de la Communauté de Communes, salle de Mussy à Chauffailles
- 17 inscrits (depuis le 7 septembre, on a atteint les 20 inscrits : la cession est complète, quelques demandes de dernière minutes devront être refusées et orientées vers d'autres cessions).

- Préparation du bulletin d'information Sornin Jarnossin

Comme prévu dans le contrat de rivière, un bulletin d'information mutualisé Sornin + Jarnossin va être publié annuellement.

Après discussion, les délégués proposent de retenir les modalités suivantes :

- création d'un bulletin 4 pages Sornin Jarnossin, avec moins d'impression que ce que nous faisons avant : diffusion papier uniquement dans les mairies et communautés de communes pour mise à disposition du public (mais arrêt des envois papier aux riverains)
- parution du bulletin sur le site internet du SYMISOA, des communautés de communes et des communes qui le souhaitent
- création d'une page de synthèse toute prête à diffuser aux mairies pour insertion dans le bulletin municipal ou le bulletin inter-communal.
- Délai de publication impératif : début décembre.

- Travaux à Charlieu (parc Dérobert)

Le SYMISOA apporte un soutien technique à la mairie de Charlieu dans le cadre du projet de réaménagement du parc Dérobert, avec création d'un parcours de pêche en no kill sur le Sornin au bord du parc (pose de blocs dans le lit pour diversifier les écoulements et rendre le secteur plus attractif pour les poissons). Une réunion de coordination est prévue le 11 septembre et permettra de caler l'intervention du technicien du SYMISOA.

Le **prochain comité syndical est fixé au jeudi 2 novembre à 10h** à La Clayette.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.*

Compte rendu affiché le :  
15/09/2017

